

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 04 avril 2022

Délibération N°11 du 04 avril 2022

Date de convocation
29.03.22

Etaient présents : (16)

Maryline Fournier, Maire
Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils, Serge Planchon,
Dominique Paul Adjointes,
Pascal Ancelot, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline
Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Arlette
Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

Etaient Excusés : (7)

Benoit Boudet ayant donné délégation à Pascal Ancelot, Agnès Corruble
ayant donné délégation à Julien Ménard, Emmanuelle Duplessis Yaha
ayant donné délégation à Patrick Jouen, Mickael Lefebvre, Michel
Ménager ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié ayant
donné délégation à Dominique Paul, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Gérard Sadé

Budget Communal Mise en non-valeur

Véronique Obin, Conseillère Municipale

Informe le conseil municipal que le trésor public a adressé à la commune une demande
d'admission en non-valeur de trois titres de paiement d'une valeur totale de 481,00 €.

Ces titres de paiement, référencés T-24, T-27 et T-376, concernent une poursuite sans effet
auprès d'un particulier, un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite et un procès-verbal
de carence.

Compte-tenu des dates de créance, expose au conseil municipal, tout en prenant en compte
que les démarches de recouvrement possibles sont inférieures au seuil de recouvrement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ accepte l'admission en non-valeur présentée par le trésor public

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

